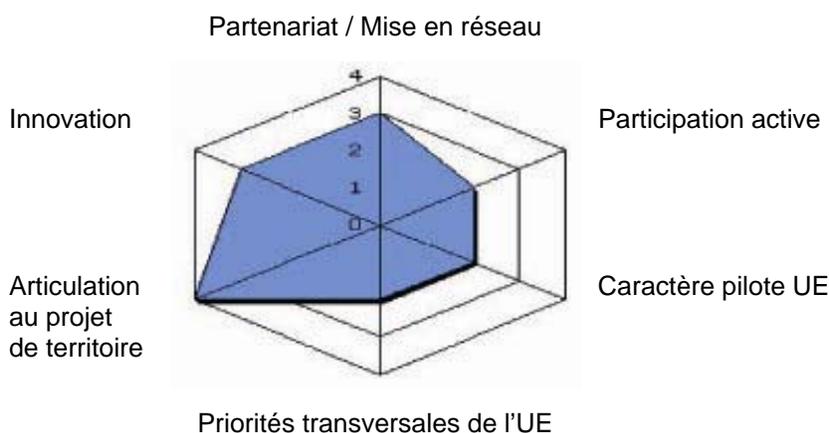


Finalités de l'action

**Mieux connaître** les ressources physiques du territoire (état des lieux de l'existant). Construire sur cette base un **projet de paysage / une stratégie d'intervention** d'une part à échelle du Pays et d'autre part à échelle d'unités paysagères et de Communautés de Communes du Pays. **Donner des outils** pour préserver et valoriser le paysage et le patrimoine de ce territoire.

Caractéristiques de l'action



Porteur de l'expérience

Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, Nègrepelisse (82).

Maître d'œuvre

Urbanisme et Acoustique, Parcourir, Repérage : groupement de 3 bureaux d'études composé d'architectes-paysagistes et d'urbanistes.

Délai d'élaboration

1 an et demi environ, de janvier 2003 à juin / septembre 2004 (de la signature du contrat de marché de maîtrise d'œuvre à la production de tous les documents).

Description de l'action

### ⇒ Objectifs opérationnels

- Elaborer un diagnostic partagé sur le patrimoine et le paysage
- Identifier les enjeux et définir une stratégie d'intervention à échelle du Pays et des territoires qui le composent (Communautés de Communes notamment)
- Produire des outils d'aide à la décision favorisant l'application des recommandations paysagères.

### ⇒ Principales étapes d'élaboration

1. Conception du diagnostic : état des lieux des paysages et du patrimoine à partir de visites de terrain, d'analyses et de synthèses de documents
2. Définition des enjeux et des objectifs pour le territoire
3. Elaboration d'une charte contractuelle et d'une Boîte à outils paysage (26 recommandations thématiques, 4 recommandations transversales)
4. Formalisation de 4 Plans de paysage (orientations stratégiques).

*Voir les détails de ces étapes et la chronologie en Annexe.*

#### ⇒ **Contenu : les documents constitutifs de la charte paysagère (12) :**

- **1 Diagnostic** des paysages et du patrimoine du Pays + 1 annexe
- **1 Stratégie et Enjeux**
- **4 Plans paysage** : 1 Plan de Pays et 3 Plans de terroir (le découpage en terroir correspond globalement au découpage en Communautés de Communes) + 2 annexes
- **1 Boîte à outils** (30 fiches de recommandations, essentiellement classées par thème : maillage de haies, constructions nouvelles, patrimoine lié à l'eau, zones d'activités etc...)
- **11 fiches projets pilotes** portant sur des projets portés par des élus ou des associations, conçues de manière à respecter certains critères de qualité et une méthode de conduite des projets conformes aux recommandations de la charte paysagère (outil pour élaborer les programmes et cahier des charges).
- **1 charte contractuelle.**

La charte paysagère est un **outil de connaissance** des paysages et du patrimoine du Pays ; un **outil d'aide à la décision** fondé sur des orientations stratégiques et des recommandations ; elle exprime le **projet de paysage** choisi par les élus du Pays pour le long terme.

#### ⇒ **Territoire concerné**

Le Pays Midi-Quercy, soit 48 communes, regroupées en 4 Communautés de Communes, accueillant à ce jour plus de 40 000 habitants.

#### ⇒ **Public cible**

Tous publics, chacun étant acteur du paysage à diverses échelles territoriales : élus et agents des collectivités, habitants du Pays, acteurs économiques et socioprofessionnels, partenaires techniques, maîtres d'oeuvres (architectes, urbanistes, promoteurs, entreprises...) etc...

#### ⇒ **Budget**

131 559 € TTC

#### ⇒ **Partenaires financiers**

Union européenne dans le cadre du programme LEADER+ Midi-Quercy (42 %)  
ASF au titre du 1% paysage (A20) (36 %)  
Conseil Régional Midi-Pyrénées (20 %)  
Autofinancement Syndicat Mixte (2 %)

#### ⇒ **Autres partenaires associés à l'élaboration de la charte paysagère**

Collectivités locales (Communes, Communautés de Communes, Conseil Général, Conseil Régional), Conseil de développement du Pays, services de l'Etat, associations départementales et régionales, chambres consulaires.

#### ⇒ **Facteurs favorables au déroulement de cette démarche**

Une **forte mobilisation** des élus et du Conseil de Développement du Pays.

L'instauration d'une **concertation avec les acteurs locaux et partenaires techniques aux étapes clés de l'élaboration de la charte** : diffusion et analyse de questionnaires adressés à la population locale, organisation d'une journée découverte du territoire au moment de l'élaboration du diagnostic, de 2 ateliers de travail lors de la définition des enjeux.

L'appel à une **équipe de maîtrise d'oeuvre pluridisciplinaire** composée d'architectes-paysagistes, d'urbaniste ET ayant des compétences en matière d'animation (cette mission d'animation est à prévoir dans le cahier des

charges, à titre d'information en Midi-Quercy, 25 % du coût total de l'élaboration de la charte paysagère a été alloué au « volet information, communication, réunions »).

Le système de suivi mis en place durant l'élaboration de la charte paysagère :

- constitution d'une cellule de coordination du projet composée du Syndicat Mixte du Pays M.Q., du Conseil Général (service Environnement) et du CAUE 82 ;
- création d'un comité technique et d'un comité de pilotage pour le suivi et la validation progressive des grandes étapes.

## Suites de l'opération

Création d'un poste d'animateur de la charte paysagère au Syndicat Mixte dès la fin de la mission des maîtres d'œuvre, en juin 2004.

*Mission* : favoriser l'application des recommandations de la charte paysagère dans le cadre de démarches concertées et partenariales.

*Champs d'application* : l'approche paysagère étant par définition transversale, une mise en œuvre est possible dans de nombreux domaines :

- **pédagogique** : information, communication, animation territoriale et sensibilisation auprès de divers publics
- **opérationnel** : projets d'aménagement, de développement économique et d'urbanisme tels que habitat, zones d'activités... ; projets de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et culturel..
- **réglementaire** : documents de planification urbaine (PLU, SCOT...)
- **partenarial** : développement et mise en œuvre de partenariats techniques (avec les services de l'Etat, des associations locales, départementales...).

*Exemples d'actions réalisées (non exhaustif):*

Elaboration et diffusion d'un document de communication présentant la charte paysagère\*, diffusion de la charte (sur CD-Rom notamment), participation à la conception de documents thématiques avec des acteurs locaux notamment associatifs (fiche sur la restauration du patrimoine en pierre sèche, édition d'un livret de découverte pour enfants sur les Causses du Quercy...), intégration des recommandations paysagères dans les projets d'aménagements (suivi de la mise en œuvre de plusieurs projets pilotes) et les documents d'urbanisme (n PLU en particulier), développement de partenariats favorisant la mise en œuvre des recommandations paysagères (DDE 82, CAUE) et des associations locales, actions d'animation et de sensibilisation thématiques.

\* brochure de présentation de cette charte paysagère en ligne sur le site internet du Pays Midi-Quercy, thématique charte paysagère : présentation.

La charte paysagère peut être consultée sur format papier au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, dans les 4 Communautés de Communes Pays et à la Maison du Patrimoine CPIE Midi-Quercy (Caylus). Une diffusion de la charte paysagère plus large, à destination notamment de toutes les Mairies du territoire, est envisagée courant 2008.

## Contacts

M. DARBOIS (Directeur) - Melle DANIEL (chargée de mission paysage - LEADER)  
**Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy**  
**12 rue Marcelin Viguié - BP 82 - 82800 NEGREPELISSE**  
Tél. : 05 63 24 60 64. - Fax : 05 63 24 60 65  
Courriel : pays.midi.quercy@info82.com Site internet : www.paysmidiquercy.fr

*Annexes : schéma des acteurs ; étapes d'élaboration ; exemples d'actions de concertation initiées au cours de l'élaboration de la charte.*

# SCHEMA DES ACTEURS - PHASE ELABORATION

## **Equipe de maîtrise d'œuvre**

**URBANISME &  
ACOUSTIQUE**

*Mandataire  
Coordination synthèse*

**PARCOURIR**

*Terrasses et vallée Aveyron  
Quercy vert*

**REPERAGE**

*Quercy Rouergue,  
Quercy Caussadais*

## **Cellule de suivi-coordination**

**Syndicat Mixte - Conseil Général 82 - CAUE 82**

### **Comité pilotage de la charte (> 100 personnes)**

*48 maires, 4 Communautés Communes  
Conseil de Développement Pays (CDD)  
Comité technique*

### **Comité technique Charte (21)**

*Mandataire, C. de Communes, CDD, Etat,  
Chambres Consulaires, associations  
régionales, départementales*

### **Comité syndical du Pays**

Instance décisionnaire du Pays : validation du  
travail réalisé.

## PHASE 1

Janvier, Février,  
Mars 2003

### DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE

- Expertise terrain
  - Entretiens
  - Questionnaire
- Réunion 18 mars
- Visite découverte 5 juin

1 document

+ annexes

## PHASE 2

Avril, Mai, Juin 2003

### ENJEUX –OBJECTIFS STRATEGIE D'INTERVENTION

- Ateliers de travail 17 Avril
- Groupes travail 22 Mai
  - Projets pilotes

1 document

## PHASE 3

Septembre, Octobre,  
Novembre, Décembre 2003

### CHARTE

▪ 3.1 Charte  
contractuelle

▪ 3.2 Boite à outils

2 documents

## PHASE 4

Janvier, Février, Mars 2004

### PLANS DE PAYSAGE

- 4.1 Plan de Paysage Pays
- 4.2 Plan de Paysage Terroir Quercy Caussadais
- 4.3 Plan de Paysage Terroir Quercy Vert, Terrasses et Vallée de l'Aveyron
- 4.4 Plan de Paysage Terroir Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

4 documents

# EXEMPLES D' ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D' ANIMATION - PHASE ELABORATION DE LA CHARTE

- **ENTRETIENS et QUESTIONNAIRE (1 à 2 mois après début de la mission) :**  
*LA PERCEPTION DU TERRITOIRE PAR LES HABITANTS*  
Questionnaire transmis essentiellement via les journaux locaux (des collectivités, du Contrat de rivière). Questions portant sur les représentations du paysage par les habitants (nommer par ex. les paysages les plus représentatifs ou présentant le plus d'intérêt..) et sur les solutions à apporter face aux problèmes rencontrés.
- **2 ATELIERS DE TRAVAIL SUR UNE JOURNEE (4 mois après)**  
*DÉFINITION DES GRANDS ENJEUX PAYSAGERS DU TERRITOIRE.*  
2 thèmes par atelier de travail. Chacun présidé par une association.  
1 rapporteur par atelier, membre du Conseil de Développement du Pays.  
Public : élus, particuliers, associations, membres du Conseil de Développement du Pays. Participation : 80 personnes sur la journée.
- **2 GROUPES DE TRAVAIL SUR UNE JOURNEE (5 mois après)**  
*DEFINITION DES AXES D'INTERVENTION ET DES MISSIONS PRIORITAIRES, SECTEURS GEOGRAPHIQUES A PRIVILEGIER ET ACTEURS A MOBILISER*  
Animé par un représentant d'un des bureaux d'étude. Thèmes transversaux.
- **VISITE DECOUVERTE DU TERRITOIRE SUR UNE JOURNEE (6 mois après)**  
Proposition de 6 circuit bus, visites animées par les représentants des bureaux d'étude. Public : élus, CDD, associations, plusieurs habitants.